

ETUDE COLLEGE AU C. D. I. 4°/3°

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

HEURES D'ETUDES SOUHAITEES :

- **Lundi :**

17H05-18H05

- **Mardi :**

17H05-18H05

- **Jeudi :**

17H05-18H05

- **Vendredi :**

17H05-18H05

REGLEMENT

Il s'agit d'une étude de travail surveillée. Inscription par l'élève auprès de M. CASSARD

L'étude surveillée est soumise au règlement intérieur du Collège. Une attitude de travail silencieuse, assidue et autonome (y compris en matériel) est obligatoire.

Elle est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h05 à 18h00

- ❖ Je respecte les horaires que j'ai indiqués, je ne suis pas en retard et je ne pars pas en avance (tout départ anticipé devra être justifié).
- ❖ Toute absence devra être justifiée auprès de la vie scolaire. .
- ❖ Au bout de trois absences non justifiées je sais que je n'aurai plus accès à l'étude dirigée.

Tout manquement au règlement entraînera l'exclusion de l'étude pour le reste de l'année scolaire.

Il s'agit donc pour l'élève d'adopter une démarche réfléchie et engageante.

Signature des parents et de l'élève précédée de la mention « Lu et approuvé » :